



**Arrêté fixant la liste des membres de la commission académique consultative compétente à l'égard des
conseillers en formation continue**

Le recteur de l'académie de Dijon

VU le décret n° 90-426 du 22 mai 1990 contenant les dispositions applicables aux conseillers en formation continue appartenant aux corps relevant du Ministre chargé de l'Education ;

VU l'arrêté du 14 juin 1990 relatif à la commission académique consultative compétente à l'égard des conseillers en formation continue appartenant aux corps relevant du Ministre chargé de l'Education ;

VU les propositions des organisations syndicales ;

ARRÊTE

Article 1 : Sont nommés membres de la commission académique consultative compétente à l'égard des conseillers en formation continue :

I. Représentants du Ministère de l'Education nationale :

1. En qualité de titulaires

Monsieur Pierre N'GAHANE

*Recteur
Académie de Dijon*

Monsieur Sébastien MARMOT

*Délégué régional académique à la formation
professionnelle initiale et continue*

Madame Pascale COQ

*Directrice académique des services de l'éducation
nationale de Côte d'Or*

Monsieur José CANIVET

*Inspecteur d'académie – Inspecteur pédagogique
régional Sciences et Techniques Industrielles*

2. En qualité de suppléants

Madame Caroline VAYROU

*Secrétaire générale
Académie de Dijon*

Monsieur Lionel BADON

*Inspecteur d'académie – Inspecteur pédagogique
régional Sciences et Techniques Industrielles*

Monsieur Pierre-Etienne THEPENIER

*Chef de division
Division des personnels enseignants*

Monsieur Jean-Christophe PICOT

*Adjoint au directeur
GIP-FTLV de Bourgogne*

Monsieur Philippe DIRY
Président
Greta 71 Sud Bourgogne

Monsieur Lionel PINARD
Ordonnateur
Greta 21

Monsieur Jean-Philippe LEVALLOIS
Directeur opérationnel
Greta 89

Monsieur Michel COULON
Directeur opérationnel
Greta 58

Monsieur Jean-Marc VATINET
Président
Greta 89

Monsieur Cédric CHARBONNEL
Président
Greta 58

Monsieur Fabien DORSIVAL
Directeur opérationnel
Greta 71 Sud Bourgogne

Monsieur Michel FAU
Directeur des Études CAFOC
GIP FTLV de Bourgogne

II. Représentants des organisations syndicales :

1. En qualité de titulaires

Proposés par la F.S.U. :

Madame Isabelle CHEVIET
Certifiée
Collège Champollion

Monsieur Alain GRENIER
Certifié
Collège Marcelle Pardé Dijon

Monsieur Philippe DUCHATEL
Professeur de lycée professionnel
Lycée Camille du Gast Chalon Sur Saône

Monsieur Stéphane PELLETIER
Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques
Lycée Prieur de la Côte d'Or Auxonne

2. En qualité de suppléants

Monsieur Fabian CLEMENT
Certifié
Collège Roland Dorgelès Longvic

Madame Carine TOURNEUR
Certifiée
Collège Camille Claudel Chevigny St Sauveur

Monsieur Philippe BERNARD
Certifié
Collège Pierre de Vaux Pierre de Bresse

Madame Sandrine BERNARD
Professeure de lycée professionnel
Lycée Clos Maire Beaune

Proposés par l'U.N.S.A.-Education :

1. En qualité de titulaires

Monsieur Rachel MARICQ
Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques
Lycée Niepce Balleure Chalon Sur Saône

Monsieur Laurent GIRARD
Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques
Lycée Clos Maire Beaune

2. En qualité de suppléants

Monsieur Alexandre VERHELST
Gestionnaire
Collège Montchapet Dijon

Madame Agnès FLEURY
Professeure des Écoles
École du Petits Puits Mellecey

Monsieur Rémy HEYTE
Proviseur
Lycée Les Marcs d'Or Dijon

Madame Laure CHOUZET
Proviseure adjointe
LP Jean Rostand Nevers

Proposés par le S.N. F.O. L.C. :

1. En qualité de titulaire

Monsieur Gilles GAUTHÉ
Professeur de lycée professionnel
Lycée Claudie Haigneré Blanzey

2. En qualité de suppléant

Monsieur Yves LAVANANT
Professeur de lycée professionnel
Lycée Le Castel Dijon

Article 2 : Le mandat de chacun de ces membres prendra fin le 31 août 2022.

Article 3 : Les suppléants peuvent assister aux séances de la commission. Ils n'ont voix délibérative qu'en l'absence des titulaires qu'ils remplacent.

Fait à Dijon, le 25 mai 2022

Le recteur

Pierre NGAHANE

